

Surfaces herbagères et à litière riches en espèces dans la région d'estivage

Une aide à l'évaluation de la qualité biologique pour les exploitant-e-s

Contenu Diversité sur les alpages:

où se trouvent les surfaces avec qualité SPB ?

Types de végétation avec qualité SPB 4

Types de végétation sans qualité SPB 7
Procédure pour obtenir la 9
contribution SPB à l'alpage

10

Conditions et informations complémentaires

Quel est le but de ce document?

Dans la région d'estivage, le canton peut verser par hectare des contributions pour la qualité biologique des surfaces herbagères et surfaces à litière riches en espèces (contribution à la biodiversité, niveau de qualité II). La présence de plantes indicatrices est déterminante. Ce document présente quelques types de végétation, notamment ceux riches en espèces, ainsi que leur emplacement. Il fournit des informations pour

leur emplacement.
Il fournit des informations pour aider les exploitant-e-s à maintenir la superficie et la diversité en espèces des Surfaces de Promotion de la Biodiversité (SPB) avec qualité.
La procédure pour l'annonce des SPB ainsi que la méthode d'évaluation de la qualité biologique y sont résumées. Ce document contribue à accompagner les exploitant-e-s dans le choix des surfaces pour lesquelles il serait souhaitable de maintenir et de favoriser la biodiversité par la pâture et l'entretien.

Bases légales

Ordonnance sur les paiements directs OPD; Ordonnance sur la terminologie agricole OTerm; Instructions Surfaces herbagères et surfaces à litière riches en espèces dans la région d'estivage; Loi sur la protection de la nature et du paysage LPN.



Qui monte depuis la plaine jusqu'aux alpages observe le changement des conditions: la météo devient rude et capricieuse, le relief est marqué par de fortes pentes, le sol est très varié sur d'infimes distances. Les plantes et les animaux se sont adaptés à une multitude d'habitats naturels et de niches écologiques. L'économie alpestre, avec sa longue tradition, s'est également accommodée à ces conditions inhospitalières. Grâce à une utilisation adaptée aux conditions locales, la grande diversité des espèces peut être maintenue et favorisée. L'importance des alpages pour l'agriculture est considérable: à chaque hectare de surface agricole utile vient s'ajouter un demi-hectare de surface d'estivage valorisée. Sur ces pâturages, soit sur près de 500'000 ha, les conditions proches de l'état naturel sont de règle. Les exploitant-e-s et le bétail déterminent la façon dont le paysage, la production et la biodiversité évolueront.

Le changement structurel laisse également son empreinte sur les alpages: des nouvelles routes ou chemins d'accès simplifient l'exploitation; des installations mobiles de traite permettent un travail rationnel; les spécialistes des herbages préconisent de nouvelles formes d'exploitation pour une utilisation plus efficiente des nutriments; le nombre d'alpages à vaches mères est en augmentation; la déprise ainsi que la surface de la forêt est presque partout en progression. L'ensemble de cette évolution augmente la pression sur la diversité biologique dans la région d'estivage. Les contributions allouées pour la qualité biologique des surfaces herbagères et surfaces à litière riches en espèces dans la région d'estivage constituent une incitation au maintien de la biodiversité. De façon similaire à la surface agricole utile (SAU), les surfaces ayant droit à la contribution pour la qualité sont déterminées par une expertise basée sur des plantes indicatrices. La présence régulière de ces plantes indicatrices dévoile une diversité d'autres plantes et animaux.

Diversité sur les alpages : où se trouvent les surfaces avec qualité SPB?

La diversité des espèces n'est pas répartie de façon homogène sur les alpages. Les surfaces donnant droit à la contribution pour la qualité occupent le plus souvent les pentes raides, les zones marginales ou les cuvettes humides. Qui connaît les différents milieux et types de pâturages est à même de reconnaître les surfaces qui ont un potentiel SPB et qui méritent d'être annoncées.

Diversité de niches pour les plantes et les animaux

Sur les alpages, il existe une diversité de niches qui sont importantes pour les plantes et les animaux. Le tétras lyre niche dans les peuplements lâches d'arbustes nains (4) où il est en mesure, en cas de danger, de rapidement se cacher avec ses petits. Les tas de branches ou d'épierrage sont un abri bienvenu pour la belette (6). Le gazé (5) qui vole dans les prairies sèches est facile à reconnaître avec

les nervures noires sur ses ailes blanches; sa chenille consomme préférentiellement du sorbier, des rosacées ligneuses ou d'autres buissons épineux. Dans les dépressions humides et les bords de ruisseaux, la présence du populage et de la benoîte des ruisseaux (3) indiquent une qualité SPB. L'alchémille (2) par contre dénote un niveau de fertilité moyen à élevé, sans qualité SPB. Qui lit les signes de la nature peut favoriser les qualités sur les alpages.

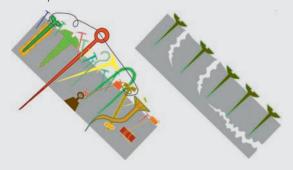


Buissons et mauvaises herbes: observer et réguler

Un entretien systématique et régulier des pâturages est un élément indispensable au maintien de la qualité SPB. L'observation des buissons et des mauvaises herbes est primordiale; les interventions ne sont pas nécessaires à la même fréquence partout. Une présence contrôlée de plantes ligneuses est tolérable, car elle influence positivement la venue de plantes indicatrices de la qualité SPB. En revanche, lorsque les buissons et les fougères recouvrent la majorité de la surface il faut intervenir sans attendre. Pour l'aune vert par exemple, une pâture dirigée avec des chèvres ou des moutons d'Engadine peut être efficace. Les expériences de lutte contre des plantes problématiques sans « armes » chimiques sont nombreuses : demandez conseil! La main-d'œuvre manque souvent pour l'entretien des pâturages. Pourquoi ne pas chercher des nouvelles pistes et prendre contact avec des organisations de protection de la nature, le service civil ou des clients de produits d'alpages?

Utilisation échelonnée ou comment s'installe la qualité SPB

Les alpages sont caractérisés par des conditions et des types de pâturages diversifiés, qui se distinguent par leur productivité et par la présence de plantes rares ou typiques. Les possibilités d'intensification sont très limitées en altitude, une fumure au mauvais endroit peut, de manière inattendue, faire baisser la qualité du fourrage. Des glissements de terrain peuvent en être la conséquence parce que les plantes adaptées aux conditions maigres ont un système racinaire profond qui stabilise mieux les sols en pente.



Une végétation diversifiée spécifique des terrains maigres est plus apte à retenir le sol en pente que la végétation plus pauvre en espèces d'un pâturage fertilisé.

De nombreux facteurs influencent la composition botanique des pâturages

Le type de fourrage à disposition sur l'alpage dépend de nombreux facteurs. Parmi ces derniers, certains ne sont pas influençables par l'exploitant-e comme le climat, le sol ou la pente/exposition. La gestion de la pâture et la catégorie de bétail, se distinguant par leur comportement, peuvent par contre être déterminantes pour le développement d'une végétation avec qualité SPB. Les races robustes, habituées à consommer du fourrage maigre également hors saison d'estivage, broutent mieux les plantes moins appétantes. Cela permet d'épargner un coûteux travail manuel d'entretien des pâturages. Une habile gestion de l'alpage permet une meilleure répartition du bétail sur le pâturage. Concrètement, on veille à ce que les animaux pâturent aussi dans les zones marginales pour limiter la déprise.

Le déplacement du bétail durant la pâture constitue à lui seul un transfert de nutriments: sur les zones de repos, le comportement des bêtes engendre naturellement l'accumulation de déjections; en revanche, le bétail ne se tient jamais longtemps dans les zones marginales de l'alpage, dans les fortes pentes ou les cuvettes humides d'où les éléments fertilisants sont exportés, appauvrissant ainsi le sol. Les surfaces avec qualité SPB occupent les emplacements où il y a peu d'apport de nutriments, où le sol est plutôt en pente et superficiel ou alors dans les dépressions humides. Le défi de l'exploitation et de la gestion de la pâture consiste ainsi à répartir de façon optimale les engrais (fumier, purin) produits sur l'alpage. Un excès engendre le développement de reposoirs sans valeur tandis qu'un manque diminue le rendement. D'où l'intérêt des contributions à la biodiversité: en évitant les apports supplémentaires d'éléments fertilisants sur une surface maigre extensive et riche en espèces, on favorise le maintien de cette diversité et peut avoir droit aux contributions. Un apport de fumier, par exemple, peut avoir un effet différent selon le type de sol: dans les sols profonds et riches en argiles, un léger apport de fumier peut entraîner la disparition des plantes indicatrices de la qualité SPB. Un complément d'apport d'aliments



concentrés augmente les éléments fertilisants dans le cycle de

l'alpage, pouvant ainsi réduire localement la diversité des espèces.

L'exploitant-e peut influencer la composition botanique en agissant sur les facteurs indiqués en majuscules; les autres facteurs sont liés au site.



AGRIDEA 2014 3

Types de végétation avec qualité SPB



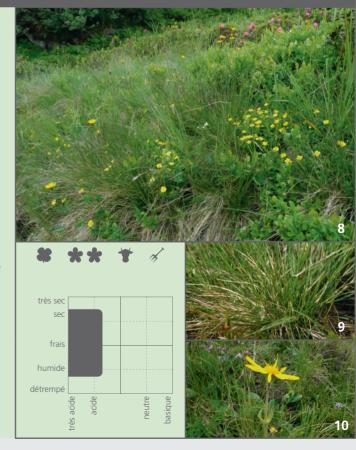
Pelouse à nard (avec peuplement lâche d'arbustes nains)

La pelouse à nard, avec ses nombreuses variantes, est le type de pâturage le plus répandu des Alpes. De nombreuses variantes sont très pauvres en espèces et dominées par le nard raide (9) résultant de la roche-mère acide ou d'une charge en bétail trop uniforme durant des décennies. Les pelouses à nard avec qualité SPB sont riches en espèces et on observe souvent quelques arbrisseaux tels que les myrtilles ou les bruyères. Les espèces indicatrices typiques sont le pied de chat, l'arnica (10), la petite astrance ou la campanule barbue.

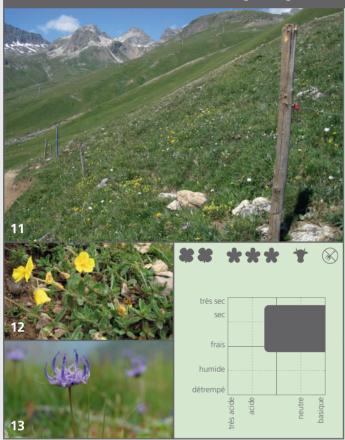
Reconnaître: le nard raide est dominant, avec quelques fleurs dispersées de la liste des espèces indicatrices et souvent quelques arbustes nains.

Favoriser la qualité SPB: empêcher l'extension des arbustes nains (25% au maximum) par l'entretien du pâturage, aucune fumure, de temps à autre une utilisation précoce et, quand cela est possible, en petits parcs afin que le nard soit aussi consommé.

Sur sol acide, essentiellement sur roche siliceuse en altitude.



Pâturage maigre sec/Pelouse sèche à seslérie



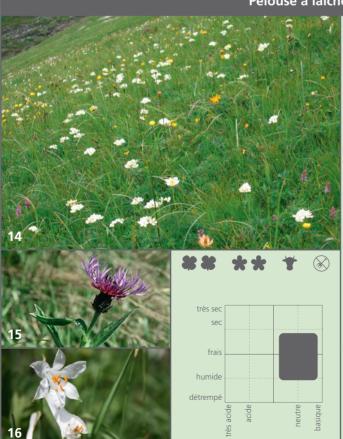
Les pâturages maigres secs et les pelouses à seslérie sont extrêmement fleuris et présentent la qualité SPB.
La structure de la végétation est marquée par les touffes de la seslérie bleuâtre, de la laiche des montagnes et de la laiche toujours verte, et par de nombreuses plantes à rosettes. Le couvert végétal est lacunaire avec, par endroit, du sol nu. Ces pentes maigres sont le plus souvent utilisées comme pâturage à moutons ou comme pâturage extensif à génisses et fauchées uniquement dans de rares cas. Les plantes indicatrices typiques sont l'aster des Alpes, l'hélianthème (12), la raiponce (13) et diverses légumineuses. Dans ces surfaces avec qualité SPB se trouvent notamment, sur sol sec, de nombreuses plantes à tisanes et médicinales telles que le thym serpolet. Ces substances aromatiques favorisent la santé du bétail et sont favorables à la qualité des produits d'alpage!

Reconnaître: le plus souvent situé dans les zones marginales de l'alpage et parsemé de cailloux. Avec une dominance de plantes à rosettes/plantes à fleurs ainsi que la seslérie et les laiches gazonnantes, très riches en fleurs.

Favoriser la qualité SPB: aucune fumure, pâturage très extensif avec des pâtures courtes. De préférence une pâture tardive, après la floraison des plantes à rosettes.

Sur sol sec, superficiel et caillouteux, roche calcaire en altitude, de préférence sur les pentes raides et ensoleillées.

Pelouse à laiche ferrugineuse



Les pelouses à laiche ferrugineuse sont caractérisées par des plantes à longues feuilles qui ressemblent aux graminées, telles que la laiche ferrugineuse, la fétuque violacée ou la calamagrostide bigarée. Elles forment un tapis homogène et occupent les pentes calcaires raides, le plus souvent exposées au nord, toujours bien alimentées en eau et naturellement plutôt riches en nutriments. Les longues feuilles denses des graminées et des laiches laissent passer suffisamment de lumière pour permettre le développement d'une flore riche et attractive. Les espèces typiques sont la pédiculaire feuillée, l'anémone à fleurs de narcisse, la centaurée des montagnes (15) et le lis des Alpes (16). La qualité SPB est atteinte dans ce cas. Les pelouses à laiche ferrugineuse les moins escarpées se prêtent à une exploitation extensive sous forme de fauche ou de pâture. L'abandon de ces surfaces fait rapidement disparaître les fleurs pour laisser place à un gazon uniforme où manquent les espèces indicatrices de la qualité SPB.

Reconnaître: occupe les pentes exposées au nord et bien alimentées en eau, à végétation uniforme composée d'herbes à longues feuilles fines, couchées et quelques plantes à fleurs attractives.

Favoriser la qualité SPB: empêcher l'embroussaillement, aucune fumure, exploitation extensive sous forme de fauche ou pâture

Occupe les pentes raides fraîches et souvent exposées au nord, sur sol calcaire plutôt profond.

AGRIDEA 2014 5

Bas-marais

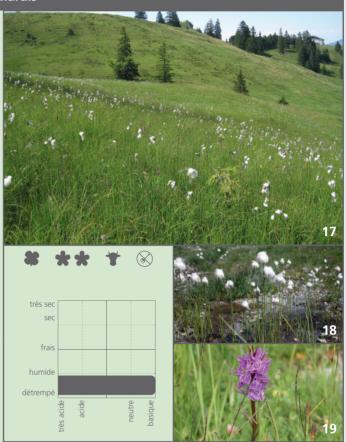
Les bas-marais se développent souvent sur un sol tourbeux formant un tapis dense de cypéracées de petite taille et de juncacées. Au début de l'été, les pompons blancs des linaigrettes (linaigrette à feuilles étroites et de Scheuchzer (18) sont visibles de loin.

Les bas-marais occupent des emplacements toujours humides mais variables du point de vue écologique. Le bas-marais acide à laiche brune est nettement moins riche en fleurs et moins coloré. Toutefois un grand nombre d'espèces rares et protégées sont présentes et la qualité SPB est sans autre atteinte. Dans les emplacements similaires mais sur sol calcaire se développe le bas-marais à laiche de Davall qui est plus coloré et plus riche en espèces. Selon leur superficie, les bas-marais sont répertoriés dans l'inventaire des bas-marais d'importance nationale.

Reconnaître: végétation sur sol humide caractérisée au début de l'été par des linaigrettes à fleurs blanches et des orchidées rouges (19), dominée par des cypéracées de petite taille et des juncacées.

Favoriser la qualité SPB: courte période de pâture par temps plutôt sec, éviter les dégâts de piétinement.

Sur sols humides, en pentes ou au replat, sur roche calcaire ou siliceuse.



Pâturage humide riche en nutriments (prairie à populage)

Les prairies à populage sont fréquentes. Ce type de végétation occupe les emplacements humides sur les sols saturés en eau en hiver et à la fonte des neiges, par les eaux de ruissellement, le long de ruisseaux ou dans les dépressions. Les prairies à populage se trouvent sur sol profond, bien pourvus en éléments nutritifs provenant des eaux souterraines ou d'apports réguliers d'engrais. Elles font partie des bas-marais d'importance nationale, ont la qualité SPB et représentent la transition entre bas-marais et pâturage productif. La végétation luxuriante est dominée par des plantes à grandes feuilles. La composition des espèces indique des conditions de fumure modérée et une utilisation d'intensité moyenne supportant sporadiquement des apports de fumier. Une diversité optimale se développe toutefois en l'absence de fumure. Les plantes indicatrices typiques sont le populage (21), le trolle, la renouée bistorte (22), diverses espèces d'orchidées, la benoîte des ruisseaux et la silène fleur-de-coucou.

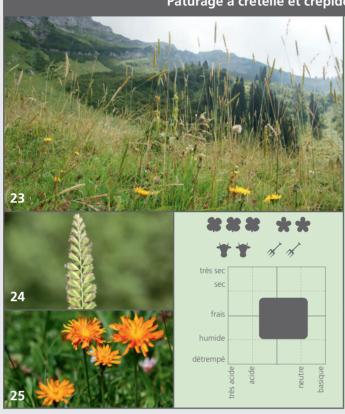
Reconnaître: végétation le plus souvent luxuriante à grosses feuilles occupant des zones humides ou ombragées, avec la renouée bistorte, le trolle, la renoncule à feuilles d'aconit, plutôt délaissée par le bétail.

Favoriser la qualité SPB: éviter les mesures de drainage ou supprimer les mesures en place. Pratiquer une pâture ou une fauche régulière. Pas d'apport de lisier. Selon la situation, en cas de renoncement à la fumure, la végétation peut évoluer vers un bas-marais moins dominé par des plantes toxiques et peu appétantes.



Types de végétation sans qualité SPB

Pâturage à crételle et crépide orangée (sans qualité SPB)

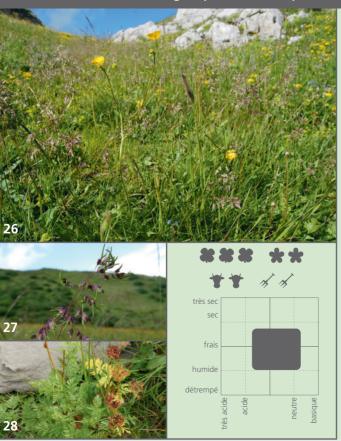


Le pâturage à crételle et crépide orangée représente le pâturage gras productif de basse et moyenne altitude et est surtout répandu au nord des Alpes. Proche du pâturage à pâturin des Alpes, ce type de végétation occupe des emplacements similaires mais à plus basse altitude. Les espèces typiques sont la crételle (24), le trèfle blanc ou la crépide orangée (25).

Reconnaître: pâturage formant un tapis peu élevé et situé sur terrain plat ou à faible pente, végétation caractérisée par une couleur vert vif, parsemée de taches jaune d'or à orange de la crépide orangée.

Favoriser la qualité SPB: voir pâturage à pâturin des Alpes.

Pâturage à pâturin des Alpes (en règle générale sans qualité SPB)



Le pâturage à pâturin des Alpes représente, dès 1500 m d'altitude, le pâturage gras productif et à bonne qualité fourragère. Il se rencontre le plus souvent aux emplacements exploités de manière intensive, à proximité des chalets d'alpage. Il forme des pelouses denses et basses sur les sols fertiles et bien alimentés en eau. Ce type de végétation occupe les terrains en faible pente. Les espèces typiques sont l'alchémille, le pâturin des Alpes (27), le trèfle brun et la ligustique mutelline (28). La composition botanique du pâturage à pâturin des Alpes est diversifiée et dépend du mode d'exploitation et du type de sol. Le nombre absolu d'espèces peut être élevé parce que des espèces de milieu riche et productif et de milieu maigre se trouvent groupées. Les espèces spécifiques et menacées manquent cependant ainsi que le nombre d'espèces indicatrices de la qualité SPB. La transition vers les pelouses maigres avec qualité SPB est souvent diffuse.

Reconnaître: pâturage formant un tapis peu élevé occupant des terrains plats ou à faible pente, végétation marquée par une couleur vert vif.

Favoriser la qualité SPB: le taux en nutriments dans le sol étant haut, la diversité des espèces ne peut être augmentée qu'à long terme. Lorsqu'un pâturage à pâturin des Alpes est adjacent à une surface avec qualité SPB, le sol peut être amaigri en bordure du pâturage en renonçant à l'apport de fumier. Le nombre d'espèces indicatrices peut s'accroître, la surface avec qualité SPB se voit ainsi agrandie.

Sur sol profond, riche en humus et bien pourvu en nutriments.

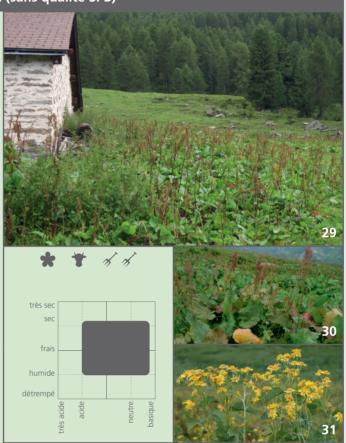
Reposoirs à bétail (sans qualité SPB)

Les reposoirs aux alentours des étables font partie de tout alpage. Le piétinement et l'apport important de fertilisants par la présence prolongée du bétail favorisent le développement d'une végétation monotone caractérisée par les rumex de grande taille. Ce sont des mégaphorbiées luxuriantes, dominées par quelques plantes sans valeur fourragère et refusées par le bétail. Ce type de végétation est facile à délimiter des pelouses pâturées adjacentes. Les reposoirs ne présentent pas de qualité SPB.

Reconnaître: végétation dominée par des espèces de grande taille et à grandes feuilles comme le rumex des Alpes (30), le sénecon des Alpes (31) ou l'aconit napel.

Favoriser la qualité SPB: même après l'abandon du pâturage d'estivage, les reposoirs perdurent très longtemps. Une fois installé, aucune mesure ne permet à ce peuplement d'évoluer vers une végétation avec qualité SPB. La qualité fourragère peut être légèrement améliorée par une fauche régulière et précoce des rumex ou par une pâture très précoce.

Fréquents aux abords des étables et zones de repos à bétail ainsi que dans les dépressions où le bétail se tient souvent.



Pâturage humide à évolution uniforme (sans qualité SPB)

Lorsque les conditions sont optimales, les dépressions et les endroits où lisier et éléments fertilisants s'accumulent sont occupés par le pâturage humide riche en nutriments (prairie à populage). Ces pâturages présentent la qualité SPB (voir page 6). Puisque certaines plantes ne sont pas consommées par le bétail, ce type de végétation a tendance à évoluer de manière uniforme. La diversité des espèces diminue et quelques espèces peu appétantes dominent. Ce type de végétation appauvrie ne donne plus droit à la contribution pour la qualité parce que les espèces indicatrices manquent.

Reconnaître: végétation pauvre en espèces dominée par une seule ou une combinaison des espèces suivantes: la renouée bistorte, le trolle, la scirpe des forêts (34) ou les renoncules blanches (33).

Favoriser la qualité SPB: les espèces dominantes sont sensibles à la fauche. Une fauche régulière de ces surfaces et le renoncement à la fumure peuvent permettre une évolution relativement rapide vers une végétation avec qualité SPB. La qualité fourragère est aussi améliorée grâce à la diminution des plantes toxiques. Si de telles mesures ne sont pas réalisables, l'abandon et la clôture de ces surfaces doivent être envisagés (gestion du pâturage).

Sur sol humide à détrempé avec des apports importants de nutriments, souvent dans une dépression.



Procédure pour obtenir la contribution SPB à l'alpage

Les exigences en matière de qualité biologique sont fixées par l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD) et les instructions y relatives de la Confédération. Le présent document résume les informations générales, mais certaines conditions peuvent varier dans les cantons. Informez-vous auprès du service cantonal compétent!

Annonce

- L'inscription est réalisée par l'exploitant-e.
- Selon le canton, l'exploitant-e annonce tout l'alpage ou les zones présentant un potentiel SPB. Si la zone potentielle est délimitée distinctement, l'évaluation sera facilitée.
- La description des principaux types de végétation dans ce document aide à identifier des surfaces présentant un potentiel pour la qualité SPB.

Préparation par le canton

Avant l'expertise, le canton prépare le document de terrain. Les objets d'inventaire d'importance nationale (bas-marais, prairies et pâturages secs, sites de reproduction des batraciens, zones alluviales) sont indiqués sur l'orthophoto. Ces surfaces ne doivent pas être expertisées, elles remplissent les critères pour la qualité SPB à condition qu'un contrat entre l'exploitant-e et le service de la protection de la nature soit conclu. Le canton vérifie si les surfaces annoncées donnent droit aux contributions: limite d'altitude régionale, exploitation, exclusion des surfaces interdites au pacage ou des prairies de fauche faisant partie de la surface herbagère permanente, etc. Le document de terrain résultant est une orthophoto indiquant les surfaces à évaluer par l'expert.



- Dans la mesure du possible en présence de l'exploitant-e.
- Délimitation de l'alpage en surfaces partielles (clôtures, relief, etc.), avec des indications sur le maintien et la promotion de la qualité SPB pour chaque surface partielle. En règle générale, surface minimale 5 ha.
- Pour chaque surface partielle, estimation de la part de végétation avec qualité. A l'aide d'une clé de végétation, la présence d'espèces indicatrices est vérifiée dans un cercle de 6 m de diamètre. Les surfaces partielles avec une part de qualité < 20% ne sont pas retenues.
- Pour chaque surface partielle, la part de surface non productive sera prise en compte.
- La végétation avec qualité typique de chaque surface partielle est documentée à l'aide d'un relevé des espèces indicatrices, avec le lieu du relevé indiqué sur l'orthophoto.
- par le canton
- Saisie des données, y c. les polygones des surfaces partielles.
- Vérification du droit aux contributions, notamment des objets d'inventaires d'importance nationale (contrat d'entretien).

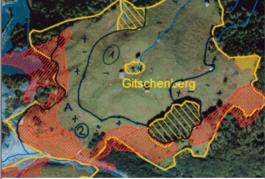


- Le montant des contributions est calculé selon la part de qualité (en pourcents) des surfaces partielles en tenant compte de la surface non productive.
- Les contributions sont allouées aux mêmes exploitations d'estivage que les contributions d'estivage. Lorsque plusieurs exploitations sont concernées, le canton règle la distribution des contributions SPB.

Un contrôle des surfaces avec qualité a lieu au plus tard 8 ans après. Selon l'OPD, la qualité biologique ainsi que la superficie de ces surfaces doivent rester constantes sur la durée d'engagement. Le contrôle est réalisé avec la même méthode que l'expertise.



Orthophoto après expertise de terrain.
Sont indiqués les surfaces partielles (①/②),
les surfaces-test avec/sans qualité (+/-)
ainsi que le lieu du relevé des espèces (A).





La surface donnant droit aux contributions est calculée à l'aide du système d'information géographique, en fonction de l'emplacement des surfaces partielles et des parts de qualité. Le calcul des contributions tient compte de la surface non productive de chaque surface partielle.

Surface partielle No	Part SPB	Superficie (ha) (selon GIS)	Surface qualité (ha)	
1	50%	7.9	3.9	
2	70%	8.8	6.1	
3	60%	7.9	4.7	
4	40%	15.2	6.0	
5	55%	15.5	8.5	
6	30%	15.4	4.6	
7*	100%	7.0	7.0	
8*	100%	18.2	18.2	
9	35%	24.0	8.4	
*Inventaire PPS		120.2	67.8	



Contrôle

Conditions et informations complémentaires

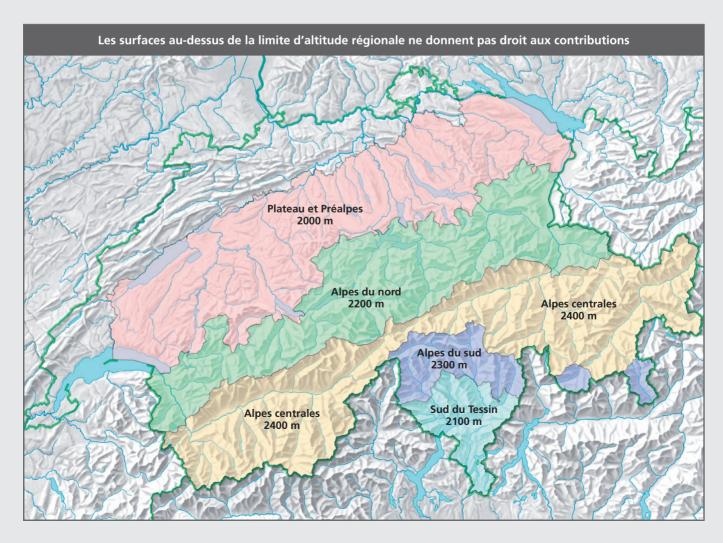
Conditions et exclusions

- Les contributions sont allouées pour des prairies, pâturages et surfaces à litière (selon l'OTerm art. 14 et 21) utilisés à des fins d'économie alpestre en région d'estivage.
 Les prairies de fauche situées en région d'estivage et qui font partie de la surface herbagère permanente ne donnent pas droit à ce type de contribution. En revanche, les surfaces fauchées et dont l'herbe récoltée sert à l'affouragement durant l'estivage donnent droit aux contributions.
 La qualité biologique de ces dernières est évaluée selon les mêmes critères que les pâturages d'estivage.
- Les surfaces situées au-dessus de la limite d'altitude régionale ne donnent pas droit aux contributions.
 En effet le travail à accomplir par l'exploitant-e pour maintenir la biodiversité est nettement moins important au-dessus de cette limite d'altitude.
- Les surfaces qui sont interdites au pacage selon l'OPD (annexe 3) ne donnent pas droit aux contributions, ce sont notamment:
 - les surfaces occupées par des types de végétation sensibles et par des végétations pionnières sur sol partiellement nu;

- les surfaces dont le risque d'érosion est aggravé par la pâture;
- les surfaces relevant de la protection de la nature et interdites de pâture.
- Des contributions peuvent être allouées pour les objets d'inventaire d'importance nationale selon la Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) art. 18a lorsque les surfaces sont annoncées comme surfaces de promotion de la biodiversité dans la région d'estivage, leur protection est garantie par une convention conclue entre le canton et l'exploitant-e et les conditions générales sont remplies.

Exigences liées à la composition floristique

- Les instructions de la Confédération et la fiche AGRIDEA sur la méthode d'évaluation de la qualité biologique dans la région d'estivage décrivent en détail la clé de végétation et les espèces indicatrices.
- Lorsque les espèces indicatrices sont présentes dans la surface-test de 6 m de diamètre en nombre ou recouvrement suffisant, la qualité est atteinte pour l'ensemble de la surface-test.



Informations complémentaires

- Instructions: surfaces herbagères et surfaces à litière riches en espèces dans la région d'estivage www.ofag.admin.ch >Thèmes > Paiements directs > Contributions à la biodiversité > Contribution pour la qualité
- Promotion de la biodiversité selon l'Ordonnance sur les paiements directs Surfaces herbagères et surfaces à litière riches en espèces dans la région d'estivage du niveau de qualité II AGRIDEA, 2014
- Promotion de la biodiversité selon l'Ordonnance sur les paiements directs Espèces indicatrices pour les surfaces herbagères et surfaces à litière riches en espèces dans la région d'estivage AGRIDEA, 2014
- Les pâturages extensifs Un milieu précieux pour la flore et la faune AGRIDEA, 2010
- Exploitation des prairies et pâturages secs OFEV, 2006
- Prairies et pâturages secs Entretien avec des chèvres OFEV, 2006
- Embroussaillement de l'arc alpin par l'aune vert

 T. Bühlmann, E. Hiltbrunner, Ch. Körner, fiche technique des Académies suisses, 2013
- Avenir de l'économie alpestre suisse. Faits, analyses et pistes de réflexion du programme de recherche AlpFUTUR
 S. Lauber, F. Herzog, I. Seidl, R. Böni, M. Bürgi, P. Gmür, G. Hofer, S. Mann, M. Raaflaub, M. Schick, M. Schneider, R. Wunderli WSL/Agroscope, 2014
- Economie alpestre et pacagère Classeur thématique, AGRIDEA 2008

Impressum	
Edition	AGRIDEA Eschikon 28 • CH-8315 Lindau Jordils 1 • CP 1080 • CH-1001 Lausanne www.agridea.ch
Auteur	Christian Hedinger, UNA Bern
Rédaction	Regula Benz, AGRIDEA
Accompagnement technique	Dunja Al Jabaji, UNA; Regula Benz, AGRIDEA; Gabriela Hofer, Agroscope; Philipp Jucker, AGRIDEA; Daniel Mettler, AGRIDEA; Marie-Anne Meyrat, OFAG; Matthieu Müller, AGRIDEA; Martina Rösch, AGRIDEA; Manuel Schneider, Agroscope; Franz Sutter, AGRIDEA; Eva Tschumi, OFAG; Eva Wyss, OFAG; Irene Weyermann, AGRIDEA; Corinne Zurbrügg, AGRIDEA.
Illustrations	Christian Körner, Universität Basel; Eva Rust, Bern
Mise en page	Lila Bonhomme, AGRIDEA
Impression	AGRIDEA

Source des images				
32, 34	Dunja Al Jabaji, UNA			
7, 11, 12, 17, 20, 29	Regula Benz, AGRIDEA			
4, 23, 28, 31	Jean-François Dupertuis, Gryon			
3, 8, 9, 10, 13, 15, 21, 22, 30 Christian Hedinger, UNA				
1	Stefan Lauber, AlpFUTUR/WSL			
33	Adrian Möhl, UNA			
26	Patrice Prunier, hepia			
16, 18	Ursula Rohner, Heiden			
6	Cecil Sanders, Creative Commons			
24, 27	Willy Schmid, PÖL			
14	Eva Styner, OFEV archives			
2, 5, 19	Marie Zufferey, Ayent			
25	Corinne Zurbrügg, AGRIDEA			

AGRIDEA 2014 11